

Neuve, et notamment dans ma propre circonscription. Bien que ce programme soit bien conçu, je voudrais qu'on l'intensifie. Nous avons un besoin pressant de boëtte. Tous les ans, des milliers de poissons échappent aux prises parce que la boëtte fait défaut. Le ministère des Pêcheries est conscient du problème, et va prendre les mesures voulues, mais je le répète, je voudrais que le programme en cours soit intensifié, et les installations de boëtte plus actives.

D'autre part, je souhaite qu'on poursuive le programme de construction de chafauds collectifs et qu'on accorde du capital-équipement aux pêcheurs qui ne peuvent renouveler leur matériel de pêche; j'espère qu'on pourra également aider les hommes qui voudraient participer à leur tour à l'industrie de la pêche.

Un autre élément de l'industrie auquel il faut sérieusement songer est la création de nouveaux débouchés. L'univers semble s'intéresser davantage aux poissons, et il doit y avoir bien des marchés qui pourraient s'ouvrir au poisson du Canada.

Il me semble par ailleurs que le ministère des Pêcheries pourrait étudier avec fruit la possibilité d'expédier le poisson par voie des airs, via Gander, vers les pays européens, car aujourd'hui l'Europe constitue un débouché intéressant pour ce produit, et le revenu de ses habitants est élevé. Les peuples européens sont, par tradition, friands du poisson. Nous, du littoral oriental du Canada, devrions pouvoir répondre davantage aux exigences du marché européen. Nous devrions songer à expédier du poisson non seulement par bateau, comme cela s'est fait jusqu'ici, mais par avion et nous devrions expédier du poisson frais, non du poisson congelé. L'Europe n'est qu'à quelque heures de Gander. Un DC-8 pourrait transporter, je crois, 8,000 livres de poisson. Le poisson frais, transporté par avion, et qui pourrait être servi sur la table quelques heures à peine après la prise, pourrait se vendre beaucoup plus cher que le poisson congelé. Je suis d'avis que le ministère des Pêcheries devrait étudier les moyens d'assurer en Europe un marché approvisionné en poisson canadien expédié par avion.

En passant, je dirai que si l'aéroport de Gander n'existait pas, il nous faudrait songer à en établir un à cet endroit. Mais nous avons à Gander un grand aéroport moderne et nous devrions nous en servir pour expédier des produits canadiens outre-mer. L'honorable député de Skeena a fait remarquer que la consommation serait beaucoup plus considérable dans les années à venir et que nous devrions nous préparer dès maintenant à tirer parti de cette possibilité. Je l'appuie de tout cœur et j'espère que la conférence fédérale-provin-

ciale sur les pêcheries nous permettra de lancer un vaste programme national en matière de pêche, grâce auquel le Canada pourra espérer devenir le plus grand producteur de poisson du monde.

M. Chatterton: Monsieur le président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, désirons fortement collaborer avec le gouvernement dans l'expédition des travaux de la Chambre. Par conséquent, mes remarques seront très brèves. Étant membre de l'opposition officielle et venant de la côte du Pacifique, j'ai le droit, je pense, de formuler quelques remarques. Nous avons entendu parler des députés venant des diverses provinces du littoral de l'Atlantique et certains de la région des Grands lacs. Pour la bonne information des députés, et pour placer dans sa juste perspective l'importance de l'industrie de la pêche dans ma province, je devrai, je pense, citer simplement un ou deux chiffres. La valeur du poisson débarqué et des produits du poisson en Colombie-Britannique a été de 38 millions en 1961. La province ayant ensuite le plus haut chiffre d'affaires était la Nouvelle-Écosse, avec 26 millions de dollars, et ainsi de suite, jusqu'au bas de la liste. La valeur au comptant des agrès de pêche en Colombie-Britannique, en 1961, était de 56 millions, tandis que dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard, prises ensemble, la valeur était d'environ 43 millions de dollars.

Monsieur le président, puisque je viens de la côte du Pacifique, je dois nécessairement mentionner le traité international des pêches du Pacifique Nord. Bien qu'il puisse y avoir eu désaccord entre les divers secteurs de l'industrie en Colombie-Britannique au sujet des recommandations de la Commission des pêches du Pacifique Nord, je veux essayer de convaincre le ministre que, à un égard, l'unanimité est faite dans l'industrie en Colombie-Britannique, et c'est qu'on s'oppose à l'abandon du principe d'abstention reconnu par la convention actuelle. Même l'Association des pêcheries de la Colombie-Britannique, qui avait antérieurement approuvé les recommandations de la Commission, s'oppose à l'abandon de ce principe.

Dans le temps limité que je me propose de prendre, monsieur le président, je veux parler brièvement d'un aspect particulier de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, sur la côte du Pacifique. Je veux parler de l'industrie de la pêche sportive en eau salée. Bien que j'aie goûté ce soir l'entretien du ministre, j'ai été désappointé qu'il n'ait pas mentionné cet aspect particulier de l'industrie de la pêche, car ce secteur constitue déjà une partie importante de notre industrie sur la côte du Pacifique et il gagne en importance. Comme exemple de la mesure dans